

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE JEUDI 19 JANVIER 2023 À 19H00**, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI 16 JANVIER 2023.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, B. Cowan, E. Stork, et B. Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

Madame Karina Verdon, directrice générale, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présentes.

2023-035 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'approuver l'ordre du jour sans modification.

2023-036 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

Nasr El Dabee
Geneviève Lussier
Mark Abley
Nathalie Lecompte
Andréanne Guay
Claude Cousineau
Brigitte Watson
Linda De Witt
Normand Lapointe
Susan Weaver
Wendy Crowley
Kim Matthews
Line Conway
Daniel Montpetit
David Fletcher.

Monsieur le maire Tim Thomas a exercé, dans le délai prescrit, son droit de veto à l'égard de cette résolution, et ce, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

ATTENDU QU'un règlement de contrôle intérimaire a été mis en place à titre de mesure temporaire afin de donner au Conseil le temps nécessaire pour réviser le plan d'urbanisme, de façon à ce que dans le contexte des objectifs d'urbanisme de la Communauté métropolitaine de Montréal, le plan réponde mieux aux préoccupations de nos citoyens en matière d'environnement, de densification et de préservation des éléments qui contribuent au caractère particulier de Pointe-Claire ;

ATTENDU QUE le secteur le plus important de notre ville en ce qui a trait à sa constante vitalité économique est le centre-ville, ce qui exige que la planification de son avenir soit traitée en priorité ;

ATTENDU QUE l'arrivée imminente du service de train léger REM a eu un impact énorme sur le potentiel économique du centre-ville ;

ATTENDU QUE le projet de construction d'une passerelle pour piétons et cyclistes traversant l'autoroute 40 au centre-ville est à un stade avancé de planification ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement du Québec a mandaté la protection du milieu humide dans la zone Mu2 ;

Votes contre :

Monsieur le maire Tim Thomas

Monsieur le conseiller Bruno Tremblay

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan

Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et majoritairement résolu :

QUE ce conseil souhaite que la directrice générale, Mme Karina Verdon, rencontre dans les plus brefs délais les représentants de Cadillac-Fairview à huis clos afin de tenter d'élaborer avec eux une démarche mutuellement acceptable qui engagera la participation du public dans un processus structuré ayant pour objectif la création d'un plan d'aménagement d'ensemble pour les zones Mu1 et Mu2 qui établira :

- A. La protection des zones humides et de la mosaïque d'habitats naturels existante
- B. Les limites et les possibilités d'aménagement qui répondront à la vision collective exprimée par les citoyens de Pointe-Claire, tout en tenant compte des intérêts commerciaux de Cadillac-Fairview.

QUE la lettre de mandat du Conseil à la directrice générale, qui doit fournir des lignes directrices pour le dialogue souhaité avec les représentants de Cadillac-Fairview, soit déposée lors de l'adoption de la présente résolution et fasse partie intégrante de la présente résolution, et que la directrice générale tienne le Conseil au courant de l'évolution des discussions.

QUE la présente résolution et les démarches et les discussions qui en découleront s'inscrivent dans une volonté de régler le litige impliquant la Ville et Cadillac Fairview.

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette,

Appuyé par madame la conseillère Tara Stainforth, et unanimement résolu :

De lever la séance à 21h19.

Tim Thomas, Maire

Me Caroline Thibault, Greffière